



## Chères Saint-Ouennaises, chers Saint-Ouennais,

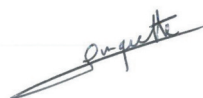
En cette fin d'année si particulière, je veux vous témoigner mon soutien ainsi que celui de l'ensemble du Conseil municipal. Nous exprimons également toute notre reconnaissance à l'ensemble des personnels de santé et à tous ceux qui assurent les

services essentiels à notre pays.

Notre Ville est à vos côtés dans ces missions. Face à cette situation inédite, nous nous efforçons d'améliorer notre action et déployons des moyens conséquents. Nos différents dispositifs d'accompagnement, de solidarité ou de prévention conjugués aux différentes diminutions de recette que nous assumons représentent à ce jour un budget de près d'un million d'euros. Nous agissons donc et nous pouvons le faire parce que la gestion de notre ville a toujours préservé nos marges de manœuvre. Dans le même temps, fort de votre confiance, nous continuons de travailler pour une ville citoyenne, solidaire et écologique, une ville plus agréable à vivre.

La situation sanitaire nécessite que nous poursuivions nos efforts et que nous maintenions notre vigilance. C'est le respect par chacun d'entre nous des règles de prévention et de distanciation qui nous permettra progressivement de retrouver l'ensemble de nos activités. Dès à présent, il nous est possible de nous rendre dans nos commerces. Le stationnement de surface est gratuit jusqu'au 31 décembre et si vous le souhaitez une plateforme de Click&Collect créée en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise vous permet de réaliser vos achats auprès des commerçants à l'échelle des treize communes.

Avec l'ensemble du Conseil municipal, je vous souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année.



Le Maire,  
Laurent LINQUETTE

## Ce qu'il faut retenir

Depuis le 15 décembre, nous sommes passés à la deuxième étape du déconfinement

- Fin du confinement
- Déplacements autorisés sur l'ensemble du territoire
- Activités extrascolaires en intérieur autorisées
- Mise en place d'un couvre-feu

Couvre-feu partout en France de 20 heures à 6 heures du matin (avec une exception pour le 24 décembre sans pour autant permettre des rassemblements sur la voie publique).

Si le nombre de contaminations est à 5 000 cas par jour avec, dans le même temps, un niveau de personnes en réanimation entre 2 500 et 3 000 patients :

### À partir du 7 janvier

**Les lieux culturels, les cinémas, les théâtres, les salles de spectacle et les établissements recevant du public, les enceintes sportives, les parcs d'attraction et d'exposition seraient en mesure de rouvrir.**

### À partir du 20 janvier

**Les salles de sport et les restaurants seraient en mesure de rouvrir. Les lycées pourraient accueillir la totalité des élèves (et non plus par moitié des effectifs) en présentiel. Les universités devraient rouvrir 15 jours plus tard.**

# À Saint-Ouen l'Aumône :

Les services municipaux sont ouverts aux horaires habituels. Il est obligatoire de prendre rendez-vous avant de vous déplacer au 01 34 21 25 00 afin de limiter l'afflux au guichet et de garantir la sécurité de tous.

## Sports

Depuis le 15 décembre, les mineurs peuvent accéder à la piscine des Béthunes et aux gymnases dans le cadre associatif. Dès le 20 janvier, un retour à la « normale » pour tous serait possible avec un protocole renforcé. Sauf directives autres des fédérations ou des autorités sanitaires, les protocoles seront identiques à ceux du premier couvre-feu.

## Stationnement

Le stationnement reste gratuit jusqu'au 31 décembre. Il n'y aura donc pas de verbalisation en zones bleues et dans les secteurs où le stationnement est habituellement payant (place Victor-Leveau, rue de l'Oise, places Carnot et Godet, rues du Général-Leclerc et Dampierre, avenue du Général-de-Gaulle).

## Espaces publics, parcs, bois et jardins

Les bois, parcs et jardins sont accessibles dans le respect du couvre-feu et des règles en vigueur.

## Reprise de la saison culturelle

**La médiathèque Stendhal** a rouvert ses portes aux horaires habituels depuis le samedi 28 novembre.

Les jours et horaires d'ouverture : mardi, jeudi et vendredi : 16h-19h ;  
Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h.

## L'agenda de vos spectacles reportés à

- *L'histoire du soldat* - Cie MéMé Banjo : vendredi 5 mars 2021 à 20h30
- *Eternels idiots* - Cie El Nucléo : mardi 11 mai 2021 à 20h30
- *Les petites géométries* - Cie Juscomama : samedi 5 juin 2021 à 11h
- Karim Duval : mercredi 7 juillet 2021 à 20h30
- Renan Luce : vendredi 19 mars à 20h30
- *Part-Dieu, chant de gare* - Cie Le Grand Nulle Part : repoussé en 2021-2022
- *Emile Parisien Quartet* : repoussé en 2021-2022

Le reste de la saison reste inchangé à ce jour.

Renseignements et réservations : 01 34 21 25 70  
<https://cc-limprevu.notre-billetterie.fr>

## Numéros utiles

Standard Mairie : 01 34 21 25 00	Services techniques : 01 34 21 25 68
Police municipale : 01 82 31 10 30	ARS, numéro gratuit : 0 800 130 000



## Soutenez vos commerçants saint-ouennais !

Tous les commerces sont ouverts depuis le 28 novembre à l'exception des bars et restaurants (hors vente à emporter et livraison). Nous vous invitons à soutenir vos commerçants en **consommant localement**. La liste de tous les commerces saint-ouennais est disponible sur le site **ville-soa.fr**, vous y trouverez également les restaurants qui livrent à domicile ou qui proposent le « Click&Collect ».

## Les commerces de votre commune en un clic

Une nouvelle plateforme web, offrant un service de « click and collect » à l'échelle de l'agglomération, vient d'être lancée en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise afin de soutenir les commerces de proximité des 13 communes du territoire. Vous pouvez ainsi continuer à acheter local auprès de vos commerçants saint-ouennais. Découvrez l'offre de vos commerçants sur la plateforme « Click&Collect Cergy-Pontoise » :

[www.clicandcol.com/cergypontoise](http://www.clicandcol.com/cergypontoise)

## Les aides aux entreprises et aux commerces

Pour aider le tissu économique local, la Ville a récapitulé sur son site internet les mesures de soutien nationales et locales. Rendez-vous sur **ville-soa.fr**. Contact :

[commerce@ville-soa.fr](mailto:commerce@ville-soa.fr)

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a lancé également un plan de soutien dont les mesures sont à consulter sur : **www.entreprendre-cergypontoise.fr**